

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Automne 2018

POL4463-10
MOUVEMENTS AUTOCHTONES TRANSNATIONAUX
Lundi 14h00-17h00

Chargée de cours: Ximena CUADRA MONTOYA
Courriel: cuadra.ximena@uqam.ca
Disponibilité : à confirmer sur rendez-vous
Bureau: A.3345

DESCRIPTIF DU COURS

Les objectifs du cours sont 1) acquérir une compréhension générale des processus historiques et actuels d'émergence d'organisations transnationales et de revendications partagées des Peuples autochtones dans les différentes régions du monde; 2) développer une connaissance des spécificités ainsi que des dimensions communes de ces mouvements et de leurs principaux membres; 3) développer une capacité d'analyse des contextes, des stratégies, des politiques et des discours au sein desquels évoluent ces mouvements.

Le cours se propose de faire un survol et une analyse de la genèse historique et politique des principaux mouvements autochtones, de leurs revendications et de leur incidence actuelle sur le plan politique et sociale à l'échelle locale, nationale et transnationale; et d'étudier les convergences et divergences avec les autres mouvements sociaux en Afrique, dans les Amériques et en Asie.

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Chaque cours comportera une partie magistrale et une discussion collective. Ainsi, une série de textes obligatoires organisera la discussion des séances qui sera évaluée. La partie discussion sera animée par les étudiantes et étudiants en charge. Les présentations magistrales de l'enseignante seront principalement basées sur la littérature complémentaire. Il est donc impératif de lire les textes obligatoires avant de se présenter en cours. **Les textes seront disponibles dans la plateforme d'apprentissage en ligne Moodle de l'UQÀM.** Mettant en avant une approche participative, la participation active des étudiants et étudiantes permettra de consolider la matière vue en classe et de dynamiser les séances.

MODE D'ÉVALUATION

<p>1. Participation dans la discussion collective des textes. La participation sera évaluée en fonction des questions posées aux étudiants responsables de la discussion ou à l'enseignante, les commentaires par rapport aux textes obligatoires ou des interrogations par rapport à la thématique. La discussion doit être basée sur les textes obligatoires et complémentaires de chaque séance. Aussi, une autre forme de participation est l'écriture de courts commentaires dans les forums de Moodle disponibles pour chaque séance. Autour de la période de mi-session, l'enseignante informera 50 % de la note d'évaluation de la participation des étudiants afin qu'ils puissent analyser leur situation dans le cours.</p>	15%
<p>2. Trois commentaires écrits et oraux sur les textes. Chaque étudiant doit présenter ses commentaires écrits et oraux de trois textes pendant la session. Un commentaire n'est pas un résumé, mais il peut revenir à l'argument central ou une idée du texte pour souligner un aspect en particulier, pour développer une réflexion comparée, ou pour exprimer une critique ou un désaccord justifié. Le commentaire écrit doit contenir environ 400/500 mots et être envoyé par courriel avant 10h00 le lundi de la séance correspondante. Pendant la séance, les étudiants en charge des textes devront exprimer leurs commentaires et animer le débat collectif. Aussi, les commentaires doivent être publiés dans la plateforme d'apprentissage en ligne Moodle de l'UQÀM. Chaque commentaire aura une pondération de 5% évaluée tant pour le rapport écrit que selon la contribution orale.</p>	15% (Dates à coordonner avec l'enseignante dès la première séance)
<p>3. Examen maison mi- session L'examen se déroulera durant l'horaire de la séance et portera sur les textes obligatoires et contenus vus en classe. L'examen pourra être développé à distance ou dans la salle, et il doit être écrit à partir d'un ordinateur, format document de Word. Les étudiants et étudiantes devront répondre à une série de questions. Les détails seront donnés en cours.</p>	30 % (Lundi 5 novembre)
<p>4. Travail de fin de session : Le travail de fin de session sera développé en deux parties : une à mi session et l'autre à la fin du trimestre. Le but de ce travail est d'accompagner une réflexion spécifique des étudiants et étudiantes sur le sujet du cours. L'étudiant ou étudiante pourra se concentrer sur un aspect théorique de l'étude sur le mouvement autochtone transnational, un cas concret d'analyse qui touche un peuple autochtone ou une problématique générale. Le travail doit être réalisé de manière individuelle.</p> <p>a. Présentation du plan de travail : Vous devez présenter la thématique générale, les objectifs du travail, les sections à</p>	40 % 10% (29 octobre, remise à 12h00 par

<p>développer dans le contenu du travail (table des matières) et un commentaire sur la bibliographie à consulter. Vous devez indiquer 5 ouvrages minimum dont un faisant partie de la littérature obligatoire du cours. Le commentaire est un bref justificatif de l'importance de chaque ouvrage en relation aux objectifs du travail. Longueur de 3-4 pages.</p> <p>b. Présentation du travail final à l'écrit et à l'oral. Longueur de 3000 mots, double interligne, police Times New Roman ou Arial. Obligation de citer et présenter la liste de références suivant le Style UQÀM : http://www.guidemt.uqam.ca/citer/style-uqam. Les critères d'évaluation sont: capacité de décrire et d'analyser un phénomène lié aux mouvements autochtones transnationaux, capacité de problématiser la littérature choisie, respect des aspects formels d'écriture académique (orthographe, grammaire, expression formelle, citation et rédaction de la liste des références), clarté des arguments et structuration du texte (introduction, développement et conclusion), qualité de la présentation orale en classe du travail.</p>	<p>courriel)</p> <p>30%. Travail écrit Lundi 10 décembre à 12h00. Il doit être envoyé en format Word par courriel à l'enseignante et les travaux envoyés après 12h00 seront considérés comme en retard. Les présentations sont fixées pour le 10 et 17 décembre.</p>
---	---

Dates importantes à retenir :

1. Trois commentaires écrits et oraux sur les textes. Responsabilité de chaque étudiant et étudiante de coordonner les trois textes choisis, et par conséquent de planifier les dates de leurs commentaires.
2. Présentation du plan de travail du travail de fin de session : 29 octobre 12h00
3. Examen mi-session : 05 novembre (14h00-17h00)
4. Présentation écrite du travail de fin de session : 10 décembre 12h00
5. Présentation orale du travail de fin de session : 10 et 17 décembre (14h00 - 17h00)

Remise des travaux et pénalisation des retards:

Les travaux doivent être remis par courriel (format Word et double interligne) à l'enseignante aux dates indiquées dans le tableau ci-dessus. L'évaluation sera retournée par courriel avec les commentaires de l'enseignante. Pour les travaux en retard, une pénalité de 5% de la note sera appliquée par jour et commencera après l'horaire indiqué. Seulement seront acceptés les travaux jusqu'à un maximum de 3 jours de retard. L'étudiant ou étudiante doit vérifier la confirmation de réception de l'enseignante durant la journée pour s'assurer que le document a bien été reçu. L'enseignante utilise la grille de conversion de la notation du Département de science politique.

Courriels:

L'enseignante répondra aux courriels durant les trois jours ouvrables qui suivent la question ou demande posée. Veuillez noter qu'il est préférable que vos courriels portent sur des problèmes simples et que les questions plus complexes soient discutées en personne sur rendez-vous, au bureau. Aussi, la demande de prise de rendez-vous doit être effectuée au moins trois jours à l'avance.

PLAN DU COURS

1. Lundi 10 septembre. Introduction. Concepts centraux du cours

Peuples autochtones; mouvement autochtone transnational et au pluriel; mouvement social et action collective; la mondialisation et le transnationalisme.

Planification des premières lectures (séances 2, 3 et 4).

2. Lundi 17 septembre. Rapports théoriques autour de l'autochtonie et du mouvement autochtone transnational

La notion de peuples autochtones.

La notion de mouvement autochtone transnational.

Lectures obligatoires :

Deroche F. (2005). La notion de « peuples autochtones » : une synthèse des principaux débats terminologiques (47-63). Fritz et al. *La nouvelle question indigène : peuples autochtones et ordre mondial*. Paris : L'Harmattan.

Morin F. (2009). L'Autochtonie comme processus d'étnogenèse (59-74). Dans : Gagné N., Martin T. et Salaün, M. *Autochtonies. Vues de France et du Québec*. Québec : PUL.

Autres ouvrages suggérés :

Bellier, I. (2009). Usages et déclinaisons internationales de l'Autochtonie dans le contexte des Nations unies. Dans : Gagné N., Martin T. et Salaün, M. *Autochtonies. Vues de France et du Québec*. Québec : PUL.

Keck M. et Sikkink K. (1998). *Activists Beyond Borders. Advocacy Networks in International Politics*. Ithaca: Cornell University Press.

Le Meur P. E. (2009). Mobilité, autochtonie et citoyenneté. Terrains africains et propositions océanistes (379-400). Dans : Gagné N., Martin T. et Salaün, M. *Autochtonies. Vues de France et du Québec*. Québec : PUL.

3. Lundi 24 septembre. Histoire du mouvement autochtone transnational

Le surgissement et l'évolution du mouvement autochtone transnational.

Des cas et des alliances d'action collective entre peuples autochtones.

Lectures obligatoires :

Schulte-Tenckhoff I. (1997). *La question des peuples autochtones*. Bruxelles: Bruylant (Introduction: 1-11).

Niezen R. (2003). *The origins of indigenism. Human Rights and the Politics of Identity*. Los Angeles : University California Press. (Chap. 2: The Origins Of The International Movement of Indigenous Peoples 29-52).

Autres ouvrages suggérés :

Alfred T., & Corntassel J. (2005). Being Indigenous: Resurgences against contemporary colonialism. *Government and Opposition*, 40(4), 597-614.

Brysk A. (2000). *From Tribal Village to Global Village: Indian Rights and International Relations in Latin America*. Stanford: Stanford University Press. (Chap 1: On Power Borders and Meaning, 29-54).

(Lundi 1 octobre. Élections provinciales. Les activités d'enseignement seront annulées)

(Lundi 8 octobre : Congé)

4. Lundi 15 octobre. L'émergence d'un cadre du droit international pour les peuples autochtones

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

La Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Le rapport entre le système international des droits humains et le droit des peuples autochtones.

Lectures obligatoires :

Bellier I., Cloud, L. ; Lacroix, L. (2017). *Les droits des peuples autochtones. Des Nations unies aux sociétés locales*. Paris : L'Harmattan. (Chap. 2 : Le Droit International des droits de l'homme, 53-66).

Montes A.R. et Cisneros, G.T. (2013). La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : base d'une nouvelle relation entre les peuples autochtones, les états et les sociétés. Dans Charter, C. et R. Stavenhagen (dir.), *La Déclaration des droits des peuples autochtones. Genèse, enjeux et perspectives* (p. 139-170). Paris : L'Harmattan.

Autres ouvrages suggérés :

Bellier I., Cloud, L. ; Lacroix, L. (2017). *Les droits des peuples autochtones. Des Nations unies aux sociétés locales*. Paris : L'Harmattan. (Chap. 3 : Le Droit International des droits de l'homme, 53-66).

Gentelet K., Farget D., & Campbell-Durufilé, C. (2010). Le Canada et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones: Valeur et pertinence. *Nouvelles pratiques sociales*, 23(1), 130-136.

En ligne: <https://www.erudit.org/fr/revues/nps/2010-v23-n1-nps1519579/1003172ar.pdf>

(Lundi 22 octobre, Semaine de lecture)

5. Lundi 29 octobre. Remise du Plan de travail.

Expériences et impacts de l'activisme des organisations autochtones dans le système international des droits humains

L'utilisation des instances internationales comme un répertoire d'action collective.

Impacts locaux de sortir à l'échelle transnationale.

Limitations et critiques de l'approche des droits humains.

Lectures obligatoires :

Forest P. G., & Rodon T. (1995). Les activités internationales des autochtones du Canada. *Études internationales*, 26(1), 35-57.

Bellier I. et Collomb G. (2001). Nous sommes là pour parler d'égal à égal. Entretien avec Alexis Tiouka, coordonnateur de la Fédération des organisations amérindiennes de Guyane de 1996 à 2001. *Revue Recherches Amérindiens au Québec*, 31, 3, 19-24.

Morin F. (2001). La construction de nouveaux espaces politiques inuits à l'heure de la mondialisation. *Recherches Amérindiennes au Québec*, 31, 3, 25-36. En Ligne:

http://classiques.uqac.ca/contemporains/morin_francoise/construction_nouveau_espaces/construction_nouveau_espaces.pdf

Autres ouvrages suggérés :

De Costa R. (2007). Cosmology, mobility and exchange: Indigenous diplomacies before the nation-state, *Canadian Foreign Policy Journal*, 13:3, 13-28.

Legros D. et Trudel P (2001) Les peuples autochtones ont le droit de s'autodéterminer. Entretien avec Kenneth Deer, représentant à l'ONU de la nation mohawk de Kahnawake. *Revue Recherches Amérindiens au Québec*, 31, 3, 13-18.

Salée D., Field A. M. et Horn-Miller K. (2004). De la coupe aux lèvres. L'action politique des peuples autochtones sur la scène internationale et la reconfiguration des paramètres de la citoyenneté au Canada. Dans Micheline Labelle et François Rocher (dir.), *Contestation transnationale, diversité et citoyenneté dans l'espace québécois*. Québec : Les Presses de l'Université du Québec, pp. 156-207.

6. Lundi 5 novembre. Examen mi-session

7. Lundi 12 novembre. Réseaux transnationaux, solidarité internationale et coopération internationale. Le cas des violations des droits humains des autochtones au Guatemala.

Le génocide au Guatemala et la dénonciation à l'international.

Le surgissement d'une figure telle que Rigoberta Menchú, qui a obtenu le Prix Nobel de la Paix en 1992.

Les réseaux transnationaux d'appui aux Peuples autochtones au Guatemala.

<u>Table ronde avec des invités à confirmer</u>
--

Lectures obligatoires :

Vanthuyne, K. (2007). Les contradictions d'une reconstruction démocratique « par le bas ». Le Guatemala dans l'après-conflit civil armé. *Politix*, 20(80), 81-107

Menchú R. (1992). Discours de Mme Rigoberta Menchú Tum Prix Nobel de la Paix 1992, Oslo, le 10 décembre 1992. En Ligne : <http://www.alterinfos.org/archives/DIAL-1740.pdf>

Autres ouvrages suggérés :

Roy Grégoire E. et Hamilton K. (2016). International accompaniment, reflexivity and the intelligibility of power in post-conflict Guatemala. *Journal of Genocide Research*, 18, (2-3), 189-205. En ligne : <http://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/14623528.2016.1186896>

Anzueto M. A. (2012). À La Croisée de la paix et de la justice: La CICIG Une avancée dans la lutte contre l'Impunité. *Revue Québécoise de Droit International*, 25, 1-36.

8. Lundi 19 novembre: ONG, société civile et leur rapport aux mouvements autochtones transnationaux

Niveau des alliances entre ONG, société civile et Peuples autochtones.

Alliances entre organisations écologistes et autochtones.

Les ONG internationales qui travaillent avec les organisations des Peuples autochtones.

Atelier : Analyse participative à travers une carte conceptuelle sur les alliances et les réseaux répertoriés.

Lecture Obligatoire :

Dumoulin Kervran. D. (2004). Transformations des solidarités transnationales : des réseaux militants aux champs globalisés. Le cas de la défense des peuples autochtones. Dans: Guillaume Devin (dir.). *Les solidarités transnationales*, L'Harmattan, pp. 103-112. En ligne: <https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00163743/document>

Lawrence R., et Raitio K. (2007). Les conflits forestiers dans le Saapmi finlandais et leurs dimensions locales, nationales et internationales. Dans IGWIA/GIPTA, *Exploitations forestières et peuples autochtones*. France, L'Harmattan. 65-63. En Ligne : <https://gitpa.org/Autochtone%20GITPA%20300/gitpa300-16-74samiTEXTEREFforetQA.pdf>

Autres ouvrages suggérés :

Bellier I. (2008). Le développement et les peuples autochtones: conflits de savoirs et enjeux de nouvelles pratiques politiques. *Savoirs et politiques de développement*, Paris, Ed. Karthala, 119-139.

9. Lundi 26 novembre: La lutte des Peuples autochtones pour l'autodétermination, le territoire et les ressources naturelles à l'échelle transnationale

La notion de propriété pour les Peuples autochtones.

La jurisprudence sur le droit à l'autodétermination et les droits territoriaux des Peuples autochtones.

Le rôle de la Banque Mondiale et des institutions financières transnationales.

Les actions à l'international des Peuples autochtones contre les entreprises qui ont des investissements dans des territoires autochtones.

L'articulation internationale des Peuples autochtones pour la protection de la biodiversité et des connaissances collectives.

Lectures obligatoires :

Chauvin K.; Claerebout, V.; Deroche, F, Fritz, Jean C. (2005). Les Peuples autochtones et l'ordre économique international (363- 399). Dans : Fritz et al. *La nouvelle question indigène. Peuples autochtones et ordre mondial*. Paris : L'Harmattan.

Farget D. (2015). Entre discontinuité et complexité dans la conception de l'environnement des instances interaméricaines et des requérants autochtones revendiquant leur droit au territoire. *Vertigo-la revue électronique en sciences de l'environnement*, 22, 1-17. En ligne : <https://vertigo.revues.org/16180>

Autres ouvrages suggérés :

MacKay F. (2004). Le droit des peuples autochtones au libre consentement préalable et éclairé et la RIE de la Banque mondiale (Introduction et titre 1 : p.1-14) En ligne : <http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/publication/2010/10/eiripsfpicjun04fr.pdf>

10. lundi 3 décembre : Le surgissement des actions transnationales des femmes autochtones

Les thématiques communes des organisations des femmes autochtones.

L'action des femmes autochtones du Québec au niveau national et international.

Les femmes autochtones dans les réseaux des mouvements transnationaux des femmes.

Lectures obligatoires :

Labrecque M. F. (2011). La transnationalisation des mouvements féministes dans les Amériques. Quelle est la place des femmes autochtones?. *Inditerra-Revue internationale sur l'Autochtonie* (3), 18-28. En ligne:

<http://www.reseaudialog.ca/Docs/02INDITERRA032011LABRECQUE.pdf>

Giraud I. (2015). Intégrer la diversité des oppressions dans la Marche mondiale des femmes. *L'Homme et la société*, (4), 95-112.

Léger M. (2014). Décoloniser notre regard : la discrimination envers les femmes autochtones des Amériques. Dans Nancy Thede et Mélanie Dufour-Poirier (dir.), *L'Amérique latine, laboratoire du politique autrement*. Québec, Les Presses de l'Université Laval : 83-104.

Autres ouvrages suggérés :

Amnistie Internationale (2016). Campagne Automne 2015. Solidarité avec les femmes autochtones. En ligne:

https://www.amnistie.ca/sites/default/files/upload/documents/campagnes/dossier_femmes_autochtones_pc2.pdf

Amnistie Internationale (2009). Assez de vies volées. Discrimination et violence contre les femmes autochtones au Canada : une réaction d'ensemble est nécessaire. Londres : Amnesty International Publication (32 p)

https://amnistie.ca/sites/default/files/upload/documents/publications/amr200122009fr_aassezdeviesvolees.pdf

Andolina, R., Laurie, N., & Radcliffe, S. A. (2009). *Indigenous development in the Andes: Culture, power, and transnationalism*. Duke University Press.

Dhamoon, R. (2015). A feminist approach to decolonizing anti-racism: Rethinking transnationalism, intersectionality, and settler colonialism. *Feral Feminisms*, 4, 20-37.

Femmes autochtones au Québec (2015). Nānīawig Māmawe Nīnawind. Debout et solidaires. Femmes autochtones disparues ou assassinées au Québec. FAQ, Kahnawake. En Ligne: <http://www.faq-qnw.org/wp-content/uploads/2016/09/RapportFADA-Copie.pdf>

Masson D., & Conway, J. (2017). La Marche mondiale des femmes et la souveraineté alimentaire comme nouvel enjeu féministe. *Nouvelles Questions Féministes*, 36(1), 32-47.

11. Lundi 10 décembre. Atelier I de discussion des travaux. Travail de fin de session / Limite à 12h00.

12. Lundi 17 décembre. Atelier II de discussion des travaux.

GRILLE DE CONVERSION

DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE

À partir du trimestre d'Été 2018

	Note	Intervalle	
	A+	[90 - 100]	Excellent
	A	[85 - 90[Excellent
	A-	[80 - 85[Excellent
	B+	[77 - 80[Très bien
	B	[74 - 77[Très bien
	B-	[70 - 74[Très bien
	C+	[67 - 70[Bien
	C	[65 - 67[Bien
Ces notes n'existent pas aux cycles supérieurs	C-	[63 - 65[Bien
	D+	[61 - 63[Passable
	D	[59 - 61[Passable
	E	< 59[Échec

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-créditation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs@uqam.ca

www.tredepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM